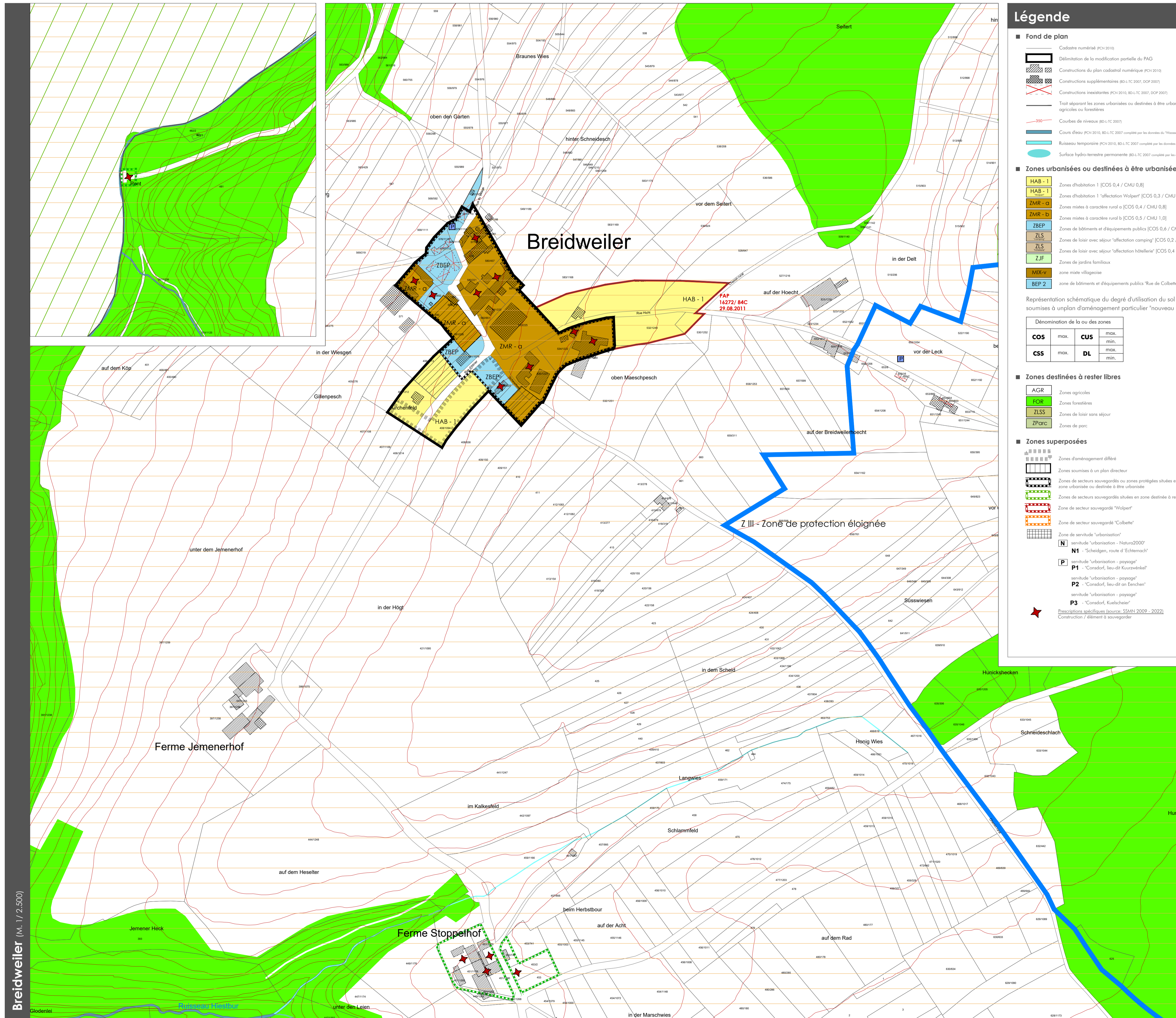


PAG - Commune de Consdorf



Légende

Fond de plan

- Cadastré numérisé (PCN 2010)
- Délimitation de la modification partielle du PAG
- Constructions du plan cadastral numérisé (PCN 2010)
- Constructions supplémentaires (BD-LTC 2007, DOP 2007)
- Constructions inexistantes (PCN 2010, BD-LTC 2007, DOP 2007)
- Trait séparant les zones urbanisées ou destinées à être urbanisées des zones agricoles ou forestières
- Courbes de niveaux (BD-LTC 2007)
- Cours d'eau (PCN 2010, BD-LTC 2007 complétés par les données du "Visuages")
- Ruisseau temporaire (PCN 2010, BD-LTC 2007 complétés par les données du "Visuages")
- Surface hydro-terrestre permanente (BD-LTC 2007 complétés par les données du "Visuages")

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB - 1 Zones d'habitation 1 [COS 0,4 / CMU 0,8]
- HAB - 1 Affection Wolper [COS 0,3 / CMU 0,6]
- ZMR - a Zones mixtes à caractère rural a [COS 0,4 / CMU 0,8]
- ZMR - b Zones mixtes à caractère rural b [COS 0,5 / CMU 1,0]
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics [COS 0,6 / CMU 1,2]
- ZLS Zones de loisir avec séjour "affection camping" [COS 0,2 / CMU 0,4]
- ZLS Zones de loisir avec séjour "affection hôtellerie" [COS 0,4 / CMU 0,8]
- ZJF Zones de jardins familiaux
- MIX-v zone mixte villageoise
- REP 2 zone de bâtiments et d'équipements publics "Rue de Colbette"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières
- ZLSS Zones de loisir sans séjour
- ZParc Zones de parc

Zones superposées

- Zones d'aménagement différé
- Zones soumises à un plan directeur
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées situées en zone urbanisée ou destinée à être urbanisée
- Zones de secteurs sauvegardés situées en zone destinée à rester libre
- Zone de secteur sauvegardé "Wolper"
- Zone de secteur sauvegardé "Colbette"
- Zone de servitude "urbanisation"
- servitude "urbanisation - Natura2000"
 - N1 - "Scheidgen, route d'Echenmach"
 - P1 - "Consdorf, lieu-dit Kurzwinkel"
 - P2 - "Consdorf, lieu-dit an Eischen"
 - P3 - "Consdorf, Kuelcheier"
- Prescriptions spécifiques (source: SMN 2009 - 2022)
 - Construction / élément à sauvegarder

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

- Zones protégées d'intérêt communautaire et international "Réseau Natura 2000" (Source: RBZ, 4 novembre 2009; International à N° 220)
- Habitat art. 17, loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Habitat art. 17 et/ou 21, loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés, loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Sites et monuments et ensembles classés
- Plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
- Grands ensembles paysagers "Mullerhof" [MAT 02.2021]

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques (à titre indicatif)

- Source captée
- Station de pompage (eaux usées)
- Réservoir d'eau
- Station d'épuration

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

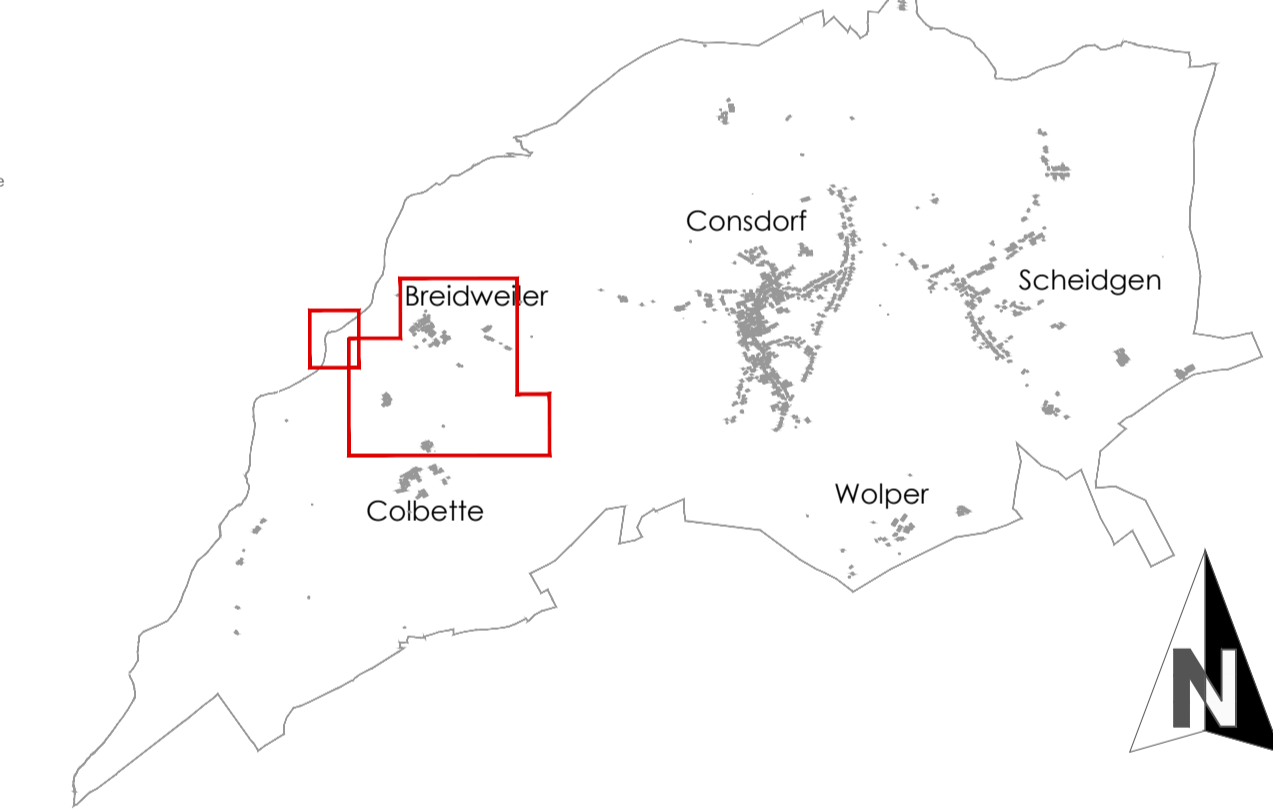
Dénomination de la ou des zones	COS	max.	CUS	max.	min.	DL	max.	min.
	COS	max.	CUS	max.	min.	DL	max.	min.
	CSS	max.	DL	max.	min.			

Zones destinées à rester libres

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières
- ZLSS Zones de loisir sans séjour
- ZParc Zones de parc

Zones superposées

- Zones d'aménagement différé
- Zones soumises à un plan directeur
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées situées en zone urbanisée ou destinée à être urbanisée
- Zones de secteurs sauvegardés situées en zone destinée à rester libre
- Zone de secteur sauvegardé "Wolper"
- Zone de secteur sauvegardé "Colbette"
- Zone de servitude "urbanisation"
- servitude "urbanisation - Natura2000"
 - N1 - "Scheidgen, route d'Echenmach"
 - P1 - "Consdorf, lieu-dit Kurzwinkel"
 - P2 - "Consdorf, lieu-dit an Eischen"
 - P3 - "Consdorf, Kuelcheier"
- Prescriptions spécifiques (source: SMN 2009 - 2022)
 - Construction / élément à sauvegarder



Plan d'Aménagement Général - Ref. 84C/004/2011

Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	26.06.2013
Approbation du Ministre du Développement Durable et des Infrastructures	31.07.2013
Superposition des Plans Directeurs Sectoriels	18.08.2021

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.a.r.l.
3, bd de l'Abattoir
L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: **Administration communale de Consdorf**

Projet: **Plan d'Aménagement Général**

Objet: **Version coordonnée - localité de Breidweiler**

Modifications ponctuelles	Reference	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement
1 Consdorf, rue Bourglasse / Colbette, rue d'Alber / Zones de bâtiments et d'équipements publics	84C-005-2013	06.08.2014	17.06.2014
2 Scheidgen, route d'Echenmach	84C-006-2016	23.08.2016	-
3 Consdorf, "Rue de Berdorf / Rue d'Echenmach"	84C-009-2016	17.08.2017	09.11.2017
4 Consdorf, "Kurzwinkel"	84C/007/2016	16.03.2018	12.03.2018
5 Colbette, "Plan Directeur"	84C/008/2016	16.03.2018	-
6 Breidweiler, "Plan Directeur"	84C/010/2018	04.04.2019	-
7 Consdorf, "Rue Kuelcheier"	84C/011/2020	07.05.2021	26.03.2021
8 Colbette, "Rue de Colbette"	84C/012/2022	16.08.2022	22.07.2022

ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - CORE ET REPRODUCTION INTERDITES
Cadastré numérisé (PCN) - exercice 2010 - BD-LTC vs. 3.0 (2007)

Echelle: **1 / 2.500**

Plan n°: **0510 VC-6 PAG BR**
Date Version coordonnée PAG: **03.09.2018**

Chef de projet: **I. Gries** Contrôlé: **U. Truffner**

Chaque division annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis ou révisé sans l'autorisation écrite de son auteur. Les modifications sont soumises à l'approbation du conseil communal. Toute réimpression, copie ou utilisation non autorisée est formellement interdite.

Breidweiler (M. 17.2.500)